

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
<i>Procédure de mise en compatibilité du PLU de Châteauneuf-du-Rhône avec le projet de centrale photovoltaïque flottante de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)</i>	<i>Commune de CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE, département de la Drôme (26).</i>

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTELIMAR AGGLOMÉRATION
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	<i>Thibaud ROUAUD Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION Centre Municipal de Gournier – Service Urbanisme – 19 avenue de Gournier – 26 200 MONTELIMAR 04.75.00.26.15 t.rouaud@montelimar-agglo.fr</i>
<i>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</i>	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCOT ?		
Oui	Non	Le périmètre du SCOT a été fixé par arrêté interpréfectoral le 6 novembre 2017. Le syndicat mixte « Rhône Provence Baronnies » a été créé par arrêté interpréfectoral le 27 décembre 2018.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	La commune de CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE dispose d'un PLU approuvé le 1er juillet 2004, qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. La dernière révision du document d'urbanisme communal approuvée le 29 novembre 2010 a été annulée par la cour administrative d'Appel de Lyon le 5 mai 2015. Les dispositions du PLU de 2010 sont donc annulées et celles de 2004 redevenues applicables. La présente mise en compatibilité concerne le règlement écrit (Règlement de la zone N) et graphique, avec un projet de centrale photovoltaïque flottante considéré comme d'intérêt général. Un additif sera également porté au rapport de présentation. La déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU a pour objectif de permettre la réalisation de ce projet de centrale photovoltaïque flottante.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	2 732 habitants (chiffres INSEE 2016)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	27,3 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Les modifications portent sur une superficie de 86 hectares
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Zones U : 143,89 hectares (7,2%) Zones AU « ouvertes » : 509,4 hectares (10,8%) Zones AU « fermées » : 107,8 hectares (2,3%) Zones A : 1086,83 hectares (54,4%) Zones N : 709,29 hectares (35,5%)

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU de la commune de CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE s'articule autour de 8 thèmes ou objectifs : 1 – Un développement urbain maîtrisé organisé et qualitatif 2 – Renforcer la centralité du centre-bourg 3 – La diversification de l'offre en logement 4 – La sécurisation et la valorisation des abords de la RD 73 5 – La valorisation des espaces publics 6 – Le développement très mesuré des zones d'activités 7 – La pérennisation de l'activité agricole 8 – La valorisation des richesses naturelles, patrimoniales et paysagères
La présente procédure ne remet pas en cause les orientations d'urbanisme et d'aménagement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Le projet de centrale photovoltaïque flottante est initié par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), il émerge des objectifs conjoints de l'état et de la CNR concernant le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire et plus particulièrement en relation avec le Rhône.

Le gouvernement cible via la programmation Pluriannuelle de l'énergie et les appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) des secteurs d'implantation des grandes centrales solaires sur des terrains dit « dégradés ». Les plans d'eau situés sur des parcelles privées et issus de l'exploitation de carrières sont des secteurs ciblés et privilégiés dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables.

Ce projet répond aux objectifs suivants :

- Créer un site de production d'énergie renouvelable participant à la production publique d'électricité ;
- Valoriser un espace privatif vers un espace d'intérêt public ;
- Diversifier les modes de production d'électricité et leur répartition sur le territoire ;
- Créer des emplois et ouvrir à l'innovation pour les fabricants français ;
- Diminuer les Gaz à Effet de Serre et permettre l'indépendance énergétique du territoire.

Le projet s'intègre donc dans un contexte de déploiement des énergies renouvelables à l'échelle nationale.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

		Ce projet ne crée pas d'Unité Touristique Nouvelle (UTN)
Oui	Non	

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		<p>Conformément à l'article L.153-54 du Code de l'urbanisme, le projet fera l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec l'État et les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9.</p> <p>- La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sera consultée pour avis.</p> <p>- Le projet sera soumis à enquête publique, conformément à l'article L.153-54 du Code de l'urbanisme.</p> <p>- La commune n'étant pas couverte par un ScoT et se situant dans le périmètre des 15 kilomètres de l'unité urbaine de MONTELIMAR de plus de 15 000 habitants au sens de l'INSEE. Le projet sera soumis à dérogation pour ouverture à l'urbanisation en application des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme</p> <p>- Le permis de construire est soumis à étude d'impact (dossier joint)</p>
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	X		Une enquête publique conjointe entre la procédure de compatibilité et celle du permis de construire va être réalisée

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	Le territoire n'est pas concerné par les dispositions de la loi Montagne
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	Le territoire n'est pas concerné par les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SDAGE</u>) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SAGE</u>) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône-Méditerranée 2015-2021 → La procédure est compatible avec les 9 orientations fondamentales du document Plus d'informations concernant la compatibilité avec le SDAGE sont disponibles dans l'étude d'impact jointe.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		La commune fait partie de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION (26 communes dans la Drôme).

<p>3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?</p> <p>Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone</p> <p>Les parcelles concernées sont cadastrées section ZW n° 64, 74, 82, 83, 85, 86, 89, 113, 114 et section ZA n° 31, 83, 84</p> <p>Voir le plan de situation dans le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ainsi que dans l'étude d'impact du permis de construire.</p>
--

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	La commune est identifiée dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION à venir comme « Commune périurbaine ».
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses,	

4.1 Présentation de votre projet	
combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
<i>Le projet ne permet pas la création de logements</i>	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	<p><i>Le projet ne modifie pas les zones Agricoles du PLU, cependant, quelques espaces sont cultivés au sein de la zone « N » modifiée en zone « Npv ».</i></p> <p><i>La pose de panneaux photovoltaïques flottants ne porte pas atteinte aux exploitations agricoles voisines des plans d'eau.</i></p>

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

			<p>→ Le projet présente un très faible impact sur les espaces et activités agricoles.</p> <p>Plus d'informations sont disponibles dans l'étude d'impact associée au permis de construire</p>
Des espaces boisés ?	X		<p>Des haies se situent au sein du périmètre du projet et des boisements sont présents aux alentours. Plus d'informations sont disponibles dans l'étude d'impact associée au permis de construire</p> <p>→ Le projet présente un très faible impact sur les espaces boisés environnant.</p>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		<p>L'ensemble des parcelles concernées par le projet se situent en zone N « Naturelle » du document d'urbanisme de la commune de CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE. Elles sont également concernées par le zonage relatif à l'exploitation de carrières.</p> <p>→ Aucune protection supplémentaire n'est présente sur ces parcelles.</p>
Complétez si nécessaire			
<p>Les impacts du projets sur les espaces agricoles et naturels sont précisés au sein de l'étude d'impact jointe à la demande de cas par cas.</p> <p>→ Le projet présente un très faible impact sur les espaces agricoles et les espaces boisés.</p>			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		<p>La zone NATURA 2000 FR8201677 est située à environ 1,5 Km au Sud du secteur de projet.</p> <p>https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR8201677</p> <p>Le site présente l'un des derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la vallée du Rhône, ce massif est un réservoir de biodiversité utile à l'équilibre des milieux et à l'homme (habitat naturel rare en Europe).</p> <p>→ Le projet ne présente pas d'impacts significatifs sur la zone NATURA 2000 existante.</p>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/	X		<p>Le site se situe dans le périmètre d'une ZNIEFF de Type 2 « Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales » :</p>

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
dreal_nature_paysage_r82.map			https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820000351 Le site se situe également en bordure d'une ZNIEFF de Type 1 « Delta du Roubion et vieux Rhône à Rochemaure » : https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030258 La partie Ouest du secteur de projet est concerné par des périmètres d'inventaires écologiques. → La présente procédure a un impact limité sur les zones classées en ZNIEFF : plus d'informations au sein de l'étude d'impact jointe.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Le secteur de projet se situe à 1,5 Km au Nord de la zone d'arrêté de protection du biotope « Lône de la Roussette » : https://inpn.mnhn.fr/espace/protege/FR3800556 → La présente procédure n'impacte pas la zone de protection biotope : le projet étant localisé en dehors de la zone.
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Le secteur de projet est concerné au Sud par une zone humide issue d'un inventaire départemental « Gravières – les lles ». → La présente procédure possède potentiellement un impact sur la zone humide. Des informations complémentaires sont disponibles dans l'étude d'impact associée.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	X		Le projet se situe à proximité de deux cours d'eau en liste 1 : L1_452 « Le Meyrol depuis le contre canal du canal de dérivation » et L1_455 « L'Ancien Lit du Roubion » Le projet se situe également à proximité d'un cours d'eau de liste 2 : L2_186 « Le Roubion de la Rimandoule au Rhône ». → La présente procédure n'a pas d'impact sur les cours d'eau identifiés.
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Le PLU ne présente pas d'analyse sur les continuités écologiques. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique Rhône Alpes relève la continuité écologique suivante sur l'emprise du projet : - Corridor d'importance régionale à remettre en bon état.

4.4 Continuités écologiques			
			<p>Le projet se situe sur un fuseau d'importance régionale situé à la jonction entre les départements de l'Ardèche et de la Drôme.</p> <p>→ La présente modification a potentiellement une incidence sur la continuité écologique identifiée. Des informations sont disponibles au sein de l'étude d'impact jointe au projet.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p>Les parcelles concernées par le projet sont inscrites en partie comme des espaces perméables relais et de grands espaces agricoles au sein de la trame verte et bleue repérée dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique.</p>		
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>	X		<p>Le projet se situe dans le périmètre des abords d'un monument historique :</p> <p>- Usine à Chaux et cité ouvrière – VIVIERS (07)</p> <p>→ Le volet paysager de l'étude d'impact renseigne sur la prise en compte des perspectives éloignées et rapprochées dans le cadre du projet.</p>
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?</p>		X	<p>Présence d'un captage sur la commune hors du périmètre du projet :</p> <p>Servitude AS1 : Protection du captage d'eau potable du Puits de l'Île situé à Châteauneuf-du-Rhône</p> <p>→ La présente procédure n'a pas d'incidence sur le</p>

4.6 Ressource en eau			
			<i>captage.</i>
Autres captages prioritaires ?		X	Aucun captage prioritaire sur la commune
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		→ Le projet n'induit pas de consommation d'eau potable supplémentaire
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Le système d'assainissement des eaux usées a une capacité suffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs du territoire. → Le projet n'engendre pas d'extension du réseau d'assainissement.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		<i>Pas de schéma de gestion des eaux pluviales mais des prescriptions dans le règlement du PLU.</i>
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	<i>Aucun site BASOL n'est identifié sur la commune</i>
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=	X		Un site est identifié à proximité : « Centrale d'enrobage » https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-synthetique/RHA2600026 Le site identifié correspond à l'ancienne activité du site en lien avec la carrière aujourd'hui renaturée. → <i>Le site BASIAS n'a pas d'incidences sur la présente procédure</i>
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?	X		Le projet est localisé sur une ancienne carrière renaturée, il se situe également à proximité d'un secteur d'extension de carrière. → <i>La présente procédure n'a pas d'incidence sur l'exploitation de la carrière existante et son extension.</i>
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Le projet est concernée par un risque inondation, les parcelles sont classées en zone Rouge au sein du PPRn.

4.8 Risques et nuisances			
			Le projet a été élaboré en lien avec le service risque de la DDT. → Des mesures spécifiques ont été prises en lien avec le risque inondation, des informations sont disponibles au sein de l'étude d'impact et dans les annexes jointes au dossier.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		Le Plan de Prévention des risques naturels inondation a été approuvé le 11 Janvier 2017 sur la commune de CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE. → Des mesures spécifiques ont été prises en lien avec le risque inondation, des informations sont disponibles au sein de l'étude d'impact et dans les annexes jointes au dossier.
Nuisances ?		X	→ <i>Le projet n'est pas soumis à des nuisances particulières</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	Le projet n'est concerné par aucun plan d'exposition au bruit.
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	<p><i>Le territoire de CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE est desservi par la ligne n°4 du réseau de bus « MONTELIBUS »</i></p> <p>→ <i>Le projet n'est pas concerné par le desserte en transport collectif du territoire.</i></p>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p> <p>Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?</p>		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?	X		<p><i>Le projet consiste en l'implantation d'un parc photovoltaïque flottant sur deux plans d'eau. La centrale sera équipée de 97 440 panneaux photovoltaïques d'une puissance unitaire de 360 Watt crête. L'ensemble du projet occupe une surface d'environ 33,7 ha.</i></p> <p>→ <i>La puissance totale du parc est estimée à 35MWc, elle est supérieure au seuil de 250kWc et est donc soumise à étude d'impact.</i></p>
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?
			Et quels sont les enjeux identifiés ?

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date :	NOM	PRENOM
Lieu :	SIGNATURE 	
	 Pour le Président Le Vice-Président délégué	

ANNEXE 1

Contacts

Fernand CARRERA

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier	
Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	ROUAUD Thibaud Chargé de mission planification et études urbaines Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier
Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel

ROUAUD Thibaud
Direction de l'urbanisme
Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION
Centre municipal de Gournier
19 avenue de Gournier
26 200 MONTELIMAR
04 75 00 26 15
t.rouaud@montelimar-agglo.fr